

L'HOTEL DU MESS

ANCIENNEMENT AUX

BRUGNIART, BONTEMPS, CHARPENTIER, COUSTANT,
ESMANGART DE BEAUVAL, DE FRÉZALS.

Le dimanche 14 mai 1634, à l'issue de la grand'messe, les paroissiens de Saint-Jacques qui sortaient par le grand portail s'arrêtaient pour entendre le sergent royal, nous dirions aujourd'hui l'huissier, Antoine Mazières proclamer « à haulte voix et cry publicq la saisie de l'hostel de M^e Charles Brugniart aîné cy-devant procureur, consistant en deux corps d'hostel, cour par devant, jardin par derrière, tenant d'un costé à M^e Charles Bontemps, d'autre à M^e Simon de Navarre, avocat du Roy, d'un bout sur la rue, d'autre à M^e Pierre de Henault et Pierre le Masson ».

Le nom de la rue n'est pas indiqué ; mais nous verrons par la suite qu'il s'agit de la rue appelée en 1530 Darnetal ou Darnotal, en 1651 rue conduisant au Paon ou rue Derrière-Saint-Jacques, en 1790 rue des Grands-Hommes, puis rue Saint-Jacques¹, et actuellement rue de la Sous-Préfecture. La maison en question figure sur le plan Chandellier sous le nom d'Hostel de Gramont et deviendra le mess des officiers. Remarquons toutefois que dans le recensement de la population de Compiègne fait en 1627², moins de dix ans auparavant et où les habitants sont rangés par Tours ou quartiers, dans celui de la Chaisne, à côté de Charles Brugniart on ne trouve mentionné aucun des voisins indiqués ici. L'avocat du roi Simon de Navarre est alors recensé Tour des Coquelets, paroisse Saint-Antoine. Mais il la quitte bien-

1. AUBRELIQUE, *Rues, hôtels et quartiers anciens de Compiègne*, p. 38.

2. Publié par le COMTE DE MARSY dans le *Bull. de la Soc. hist.*, t. IV, p. 240.

tôt, car nous trouvons sur les registres de Saint-Jacques à la date du 30 octobre 1632, le baptême de Jacques, fils de noble homme Simon de Navarre et de dame Marguerite Gouget¹. Cette famille semble désormais fixée et sur le plan Chandellier de 1734, à côté de l'hôtel de Gramont, presque à l'angle des rues Saint-Jacques et du Paon, est inscrit le nom de M. de Navarre.

Pour comprendre l'intérêt prêté à l'annonce que venait de faire le sergent royal, il est bon de rappeler que la famille Brugniart était alors des plus considérables de la ville et fort nombreuse. L'oncle Jean Brugniart, marié à Madeleine de Boubers, fille de François de Boubers, écuyer, seigneur de Vaugenlieu, n'avait pas eu moins de neuf enfants tous baptisés à Saint-Jacques². Les noms des parrains et marraines suffirent déjà à nous édifier sur la considération dont il jouissait. Indépendamment des parents paternels, Pierre, Jean et Marie Brugniart, et du grand-père maternel François de Boubers, choisis naturellement pour tenir sur les fonts les premiers enfants Philippe et Anne, nous relevons ensuite : Nicolas Desprès, lieutenant du bailli de Senlis, René du Quesnel, écuyer et docteur en médecine, Martin de Rieux, écuyer, commissaire de l'artillerie du roi, Philippe de Brouilly et Charles de Humières, capitaines de la ville, Albert de Briges, lieutenant de ce dernier ; parmi les marraines : Angélique de Viole, abbesse de Saint-Jean-des-Vignes-les-Compiègne, Geneviève de Harville, Charlotte de Villers-Saint-Paul, dame de la Boissière, Élisabeth des Ursines, etc. Jean Brugniart, qualifié procureur, avait rem-

1. GG 6, f° 51.

2. Philippe, 3 juillet 1583.
Anne, 22 août 1584.
Jean, 1^{er} août 1585.
René, 28 avril 1586.

Marie, 28 mars 1587.
Geneviève, 30 mars 1588.
Charles, 30 octobre 1589.
Élisabeth, 14 septembre 1590.

Suzanne, 22 août 1593.

Nous n'avons pas la date du mariage, les registres faisant défaut, mais le choix des grands-parents pour Philippe et Anne nous porte à croire qu'ils étaient les aînés.

pli des emplois importants. Attourné de 1586 à 1589, député auprès de Henri III lors du siège de Pontoise en juillet 1589, et pareillement auprès d'Henri IV campé sous Clermont au mois d'août suivant, garde des monnaies lorsque l'atelier d'Amiens fut transféré à Compiègne, office qu'il avait payé 400 écus le 31 décembre 1591, chargé par Humières de veiller à la défense de la ville en février 1593, il avait eu l'honneur de loger un des quatre otages donnés par Philippe II pour garantir l'exécution du traité de Vervins, Dom Louis de Velasco, grand maître de l'artillerie¹.

Si ce sont là des souvenirs honorables pour la famille Brugniart et propres à faire comprendre la considération dont elle jouissait, ils ne se rapportent malheureusement pas à la maison plus modeste dont nous allons suivre la destinée. Celle où fut reçu l'otage du roi d'Espagne était située dans le quartier voisin, Tour Saint-Nicolas-le-Petit², et lors du recensement de 1627, nous y retrouvons les enfants de Jean ou du moins la veuve de son fils aîné Philippe³ avec ses deux beaux-frères, l'élu Jean Brugniart et le procureur Charles Brugniart le Jeune.

Ce dernier qui jouera un rôle dans les poursuites engagées est toujours désigné ainsi, Charles Brugniart le Jeune, sans doute pour le distinguer de son cousin, également procureur, Charles Brugniart l'Aîné, distinction pleinement justifiée par l'âge des deux cousins⁴.

1. B^{on} DE BONNAULT. *Compiègne pendant la Ligue*, p. 118, 122, 243, 251, 346, 420.

2. Son emplacement est précisé par celui de la maison voisine frappée d'un cens de 2 sous au profit de la ville, la maison du boucher Lamy, sise rue de Pierrefonds, tenant d'un côté à Saint-Nicolas-le-Petit et par derrière à M^e Jehan Brugniart. (Compte de 1593-1598. CC 58.)

3. Ce Philippe Brugniart, marié à Marie Paillot, est bien le fils aîné de Jean, car au baptême de son fils aîné appelé également Philippe, le parrain est le grand-père Jean Brugniart, 1^{er} mai 1610. Au baptême d'un second Philippe, 10 avril 1614, le parrain est François de Boubers, seigneur de Vaugenlieu. Registre de Saint-Jacques. GG 4, f^{os} 63 et 184.

4. Baptisés à Saint-Jacques le 8 octobre 1576 et le 30 octobre 1589.

La branche de Charles Brugniart l'Aîné semble de situation plus modeste. Son père, Pierre Brugniart, est simplement qualifié marchand et au baptême des quatre enfants qu'il eut de sa femme, Barbe Delacourt, nous ne voyons figurer aucun personnage marquant. Cependant, Charles eut pour parrain le curé de Saint-Jacques, Charles Dufeu, qui lui donna son nom. Abandonnant la profession paternelle pour embrasser celle qui avait si bien réussi à l'oncle Jean, il devint procureur et s'allia à l'une des plus anciennes familles de la ville en épousant Barbe le Féron. A défaut de la date de leur mariage, nous avons pu relever cinq de leurs enfants¹, dont une seule, Suzanne, importe à ce récit.

En 1628, elle épousa Jean Personne, plus tard qualifié marchand. Le contrat est du 25 janvier, mais le mariage ne fut célébré à Saint-Jacques que le 5 juin. Une fille, Radegonde, baptisée le 23 mars 1629, fut bientôt suivie de Suzanne, baptisée le 14 septembre 1630. La mère mourut sans doute peu de temps après ainsi que la fille aînée, car c'est au nom de Suzanne que seul le gendre Jean Personne réclame à son beau-père le paiement d'une somme de 900 livres, suivant son contrat de mariage. La situation était mauvaise puisque la femme, Barbe le Féron, avait demandé en justice et obtenu la séparation de biens. Brugniart faisant la sourde oreille, le 22 avril Jean Personne lui envoyait le sergent Mazières et remettait le soin de ses intérêts au procureur Charles Brugniart le Jeune. Ce sera la guerre en famille, elle n'en sera pas moins âpre.

Au refus de payer, le sergent a répondu en pratiquant la saisie et en désignant comme commissaire à cette fin Simon Demor, avec pouvoir de louer au besoin la maison. Maintenant il annonce par exploit à Brugniart, qu'après

1. Charles, 29 mars 1602.		Philippe, 10 août 1606.
Barbe, 30 mai 1604.		Suzanne, 5 août 1608.
Marguerite, 5 mai 1614.		

Tous baptisés à Saint-Jacques. Le nom de Charles nous porte à croire que nous avons ici le fils aîné.

quatre criées faites de deux en deux semaines, à partir du 14 mai, la maison sera vendue devant le prévôt de ville au plus offrant et dernier enchérisseur. Que ce serait mal connaître la justice de tous les temps, que de croire que tout sera fini dans deux mois !

Après l'annonce qui vient d'être faite au grand portail de Saint-Jacques, trois pannonceaux ornés des armes royales sont fixés à la porte de cette église, à celle de l'auditoire royal et à celle de la maison saisie. Chacun porte une affiche destinée à faire connaître à tous, paroissiens oublieux du devoir dominical ou gens trop pressés de dîner pour écouter les annonces, l'objet et les motifs de cette saisie, ainsi que les délais accordés aux créanciers afin de faire valoir leurs droits, de douaire, de rente, d'hypothèque ou autres, et de pouvoir ainsi établir l'ordre des créanciers.

Mêmes formalités les dimanches 28 mai, 11 et 25 juin, sans autre changement que celui du sergent royal Mazières remplacé par son confrère Antoine Thourelle. Elles n'en sont pas moins minutieusement répétées tout au long dans le décret de vente, dont la grosse en parchemin compte plus de cinquante feuillets. Passons, n'étant pas payé pour les lire comme celui qui les a grossoyées de sa large écriture¹. Il suffit de savoir que la première criée ne semble pas avoir remué les créanciers du malheureux Brugniart, sans doute parce qu'ils savent pouvoir compter sur de longs délais. Quand ils se présenteront, ils seront légion formée des éléments les plus divers.

En tête figure un certain Antoine Geoffrin, créancier de 900 livres, en vertu de son contrat de mariage. La somme et le motif sont identiques à ceux qui motivent la réclamation de Jean Personne. Comme il se présente seul, sans mention de sa femme, j'hésite à reconnaître en lui un

1. Grosse de la vente par décret devant Louis Thibault, licencié es-lois, seigneur de Varenval, prévôt de la ville et banlieu de Compiègne. (Papiers de l'auteur, comme tous les autres actes notariés utilisés dans ce travail.)

second gendre. Son droit est tel, cependant, que pour des raisons qui ne sont pas indiquées, il est substitué à Jean Personne ; et c'est en son nom que l'affaire se poursuit désormais, avec des lenteurs et des formalités telles que de tous temps on a demandé et promis la simplification de la procédure !

La dernière criée a eu lieu le 25 juin 1634 et c'est seulement le 28 février 1635 que Geoffrin est régulièrement substitué à Personne et, le 7 juillet, que le prévôt de la ville Louis Thibault, seigneur de Varanval, ouvre la quarantaine au terme de laquelle la maison devra être vendue. Mais alors il faut compter avec les vacances ordinaires de la magistrature, ensuite avec les vendanges qu'on ne soupçonnerait pas assez importantes dans notre région pour retarder le cours de la justice, enfin le digne prévôt ne tient audience que le mercredi et chaque fois c'est pour ordonner une nouvelle remise à huitaine. On atteint ainsi le 14 novembre 1635.

Sans rechercher les causes de ces délais, bornons-nous à relever les principaux créanciers. La femme séparée de biens, Barbe le Féron, réclame 1,500 livres en vertu de son contrat de mariage. Un bourgeois de Paris se prétend privilégié, pour avoir été nommé à la barre du tribunal administrateur des fiefs et seigneuries du seigneur de Boulencourt pour le compte de ses créanciers, dont il craint d'avoir compromis les intérêts en affermant à Charles Brugniart les biens qui devaient les désintéresser. Ensuite défilent tour à tour Athanase Lévesque, receveur du domaine de Senlis, Denis Geoffroy, prévôt de la châtellenie de Thourotte, Jean le Duc, président du grenier à sel, Jacques Poullétier, seigneur de Thourotte, Jérosme le Caron, seigneur de Brissocourt, Antoine Charmolue, maître verdier et garde-marteau de la forêt de Cuise, François Seroux substitué aux droits du sieur du Fresnoy, Jehan Esmangart, tuteur des enfants Mesnar, le chirurgien Laurens Motel, trois ou quatre apothicaires, Turmegnie, Jacob Lyon, Anthoine Loisel, un boulanger et d'autres marchands.

L'église elle-même figure dans ce concert de réclamations. Les fabriciens de Saint-Jacques, au nombre desquels figurait, en 1621, Charles Brugniart¹, arrivent des premiers, représentés par leur procureur Pierre De Hénault, en compagnie du prieur de Pierrefonds qui a malencontreusement aliéné entre les mains de Brugniart les revenus de son prieuré.

Entre tous ces créanciers, dont les droits sont peu clairement précisés, il faut mettre à part Guillaume Bontemps, auquel il est dû sur la maison saisie une rente de 37 l. 10 s., remboursable par 600 livres, pour achever le paiement de la moitié de cette maison vendue par lui antérieurement. C'est plus qu'une dette hypothécaire, mais une charge distincte que l'acquéreur devra supporter. Indépendamment du prix de la vente et des frais, il aura à payer ces 600 livres et les arrérages, impayés depuis longtemps, qui montent à 250 livres.

Enfin, le 14 novembre 1635, les enchères commencent à 1,600 livres et, par bords successifs de 50 et de 150 livres, atteignent le prix de 2,450 livres, soit, avec la charge envers Bontemps, la somme de 3,300 livres. Mais l'adjudicataire, le procureur Pierre Crin, déclara avoir agi pour le compte de ce même Bontemps.

Dès le 11 décembre il avait versé entre les mains d'Antoine le Féron, receveur des consignations, les 2,450 livres à répartir entre les créanciers. Il ne lui restait plus qu'à acquitter les droits seigneuriaux dus à Saint-Corneille. Ils ne sont pas indiqués, et nous savons seulement que cette maison devait à l'abbaye un cens annuel de 2 sous 3 deniers à la Saint-Remy. Ces formalités remplies, la saisine fut accordée le 9 avril 1636.

Guillaume Bontemps, marié à Christine le Caron, est simplement qualifié avocat lors du baptême de sa fille Marie en 1626²; dans le recensement de 1627 il est inscrit

1. GG 4, f° 393.

2. Saint-Jacques, 9 janvier 1626.

dans le quartier de la Vache avec le titre de prévôt de l'exemption, qualité qu'il prend au baptême de son fils en 1631¹. Le voilà maintenant lieutenant particulier au bailliage, un des personnages les plus importants de la cité. Toute sa vie, il habitera la maison qu'il vient d'acheter et à laquelle il ajoute, sans doute par héritage, la maison voisine, celle de Charles Bontemps. Mais après sa mort, ses deux héritiers Louis son fils, avocat au parlement, et Marie sa fille, mariée à François Wiard, président du grenier à sel de Noyon, vendent la grande maison, ne se réservant que la petite attenante au cimetière de Saint-Jacques (24 juin 1662)². Du côté opposé M. Navarre, avocat du roi, occupe toujours sa maison ; par derrière les anciens voisins Pierre de Hénault et Pierre le Masson sont remplacés par Robert Charpentier et par les héritiers de Simon de la Chatte et de Laurent Bullet. Ce dernier nom est à retenir. Quant à la rue, elle n'est toujours pas nommée et on se borne à la désigner, fort justement du reste, la grande rue descendant en celle de Soissons.

Cet acte de vente ajoute aussi quelques détails à la description de la maison. Nous savons que le jardin a une issue sur la rue du Paon. Les deux corps de logis entre cour et jardin possèdent des chambres basses et hautes, (soit un étage), surmontées d'un grenier et enfin une salle. Ce dernier trait est caractéristique, car il marque un acheminement vers des habitudes que nous croyons volontiers immémoriales. Aussi n'est-il pas inutile de rappeler que bien longtemps nos pères n'ont connu ni le salon ni la salle à manger. Même chez les grands personnages on mangeait un peu partout, et dans la salle il y avait des lits. M^{me} de Rambouillet fit une véritable révolution, en architecture aussi bien que dans les mœurs, en faisant construire un hôtel où il y avait une salle spéciale pour les repas et une

1. Saint-Jacques, 26 février 1631.

2. Devant Maximilien Copin et Pierre Charmolue, notaires à Compiègne.

autre pour se réunir et causer. La salle marque donc un progrès notable, elle n'aura qu'à se dédoubler pour devenir la salle à manger et le salon.

La maison achetée en 1635 3,300 livres était revendue, en 1662, 5,600 livres, dont 3,800 payées comptant et le reliquat, 1,800 livres, remplacé par une rente annuelle de 100 livres. Malgré la modicité du taux de l'intérêt, l'acquéreur ne profita pas longtemps de cette faculté, car il se libère dès le 18 janvier 1663.

Déjà il n'avait plus affaire à ses vendeurs. Ceux-ci six jours après la vente, le 30 juin 1662, avaient transféré cette rente à Samson Coustant, receveur du taillon à Compiègne qui mourut peu après, et le remboursement fut fait à sa veuve. Ces détails si arides qu'ils soient ne sont pas sans intérêt, car ils nous montrent l'usage des rentes constituées, qui tiennent lieu de valeurs mobilières et se traitent par devant notaires comme des immeubles. Elles permettaient de tourner le préjugé qui défendait le prêt à intérêt et le confondait avec l'usure.

L'immeuble étant toujours dans la mouvance de Saint-Corneille, l'acquéreur eut à lui payer les droits seigneuriaux. Le cens annuel, je ne sais pour quelle cause, se trouvait réduit à 18 deniers, mais il fallait y ajouter une redevance de 40 sous en faveur de l'église Saint-Jacques. Sous cette obligation, la saisine fut accordée le 30 juin 1662 par Jacques Paris, procureur conventuel, en présence de deux sergents de l'abbaye Thomas Miot et Jean de Lussex. Le premier avait joué le même rôle en 1636.

Le nouveau propriétaire Simon Charpentier appartenait également à une famille de bonne bourgeoisie en passe de parvenir à la noblesse. Ses membres si nombreux se distinguent de leurs homonymes étrangers ou appartenant à des branches tombées dans la classe des artisans, par les noms des parrains et des témoins sur les actes de catholicité, par les charges qu'ils occupent, et surtout par le privilège d'être enterrés à Saint-Jacques, dans la chapelle Sainte-Barbe. Le père de Simon Jean Charpentier n'a pas eu de sa femme

Florimonde Lévesque moins de dix-sept enfants¹. Elle s'était mariée fort jeune car, à défaut de l'acte de mariage, nous avons l'acte de baptême de Florimonde Lévesque, du 2 août 1597, et celui de son premier enfant Adrien, du 11 décembre 1613.

Dans les premiers actes de baptême, Jean Charpentier est simplement nommé praticien, mais dès 1617 il est qualifié contrôleur des deniers de la ville, charge qu'il occupe encore en 1653, au baptême de son petit-fils.

Parmi ses dix-sept enfants, Adrien, l'aîné, est l'auteur du *Séjour royal* offert par la ville de Compiègne, en 1647, à Louis XIV enfant, livre plus rare qu'intéressant, réimprimé par les soins de notre Société. Il mourut assez jeune, car au mariage de sa fille Florimonde², le 5 juin 1675, sa femme Marie de la Grange est qualifiée veuve.

Jean, le second fils, fut greffier du bureau de la ville et mourut âgé de 68 ans, le 20 octobre 1685. De sa femme Marie Lescot il avait eu, entre autres enfants, un fils Gilles, qui eut pour parrain, le 10 novembre 1655, son oncle paternel, Gilles Charpentier, qualifié alors commis de Monsieur le Tellier, secrétaire d'Etat.

Philippe, entré dans les ordres, est dès 1665 conseiller et aumônier du roi, chanoine de Saint-Quentin.

Nous venons de parler du sixième fils, Gilles Charpentier, et nous le retrouverons plus loin.

Parmi les filles, Marguerite épouse Simon-Pierre de Billy,

1. Adrien, 11 décembre 1613.	François, 22 mars 1628.
Christine, 24 mars 1615.	Antoine, 28 octobre 1629.
Jean, 7 mars 1617.	Jacqueline, 2 décembre 1630.
Simon, 26 septembre 1619.	Anne-Françoise, 30 mars 1632.
Pierre, 1 ^{er} juillet 1621.	Françoise, 5 novembre 1633.
Philippe, 29 janvier 1623.	Florimonde, 25 septembre 1634.
Marie, 6 août 1624.	Marguerite, 29 juin 1636.
Gilles, 13 juillet 1625.	Auguste, 3 octobre 1637.
Christine-Marie, 28 janvier 1641.	

2. Avec Nicolas de Sucey, écuyer, conseiller du roi, commissaire provincial des guerres.

un vieux nom compiégnois, et Christine-Marie, Claude-Etienne Hébert, commissaire ordinaire des guerres.

Cette fonction semble un apanage de famille où les anciens casent les nouveaux. Simon, le quatrième fils, celui qui vient d'acheter la maison, est commissaire des guerres. Marié le 3 juin 1652 à Marie Charmolue il n'oublie pas de mentionner sa charge aux baptêmes de ses enfants et quand sa veuve Marie Charmolue, parvenue à l'âge de 83 ans, ira reposer à son tour dans la chapelle Sainte-Barbe, sépulture des Charpentier, 7 juin 1729, on rappellera la charge de son mari. Quant à lui, je n'ai pu retrouver son acte de décès et j'imagine qu'il aura eu lieu loin de son foyer, là où le conduisaient ses fonctions. Nous savons seulement par un acte notarié du 21 février 1674 qu'à cette date Marie Charmolue était veuve.

Privée aussi jeune de son mari et chargée de cinq enfants, dont le dernier n'avait pas dix ans¹, elle aurait eu grand'peine à conserver la maison, si elle n'avait pas trouvé appui auprès de son beau-frère, Gilles Charpentier, le grand homme et le bienfaiteur de la famille. Nous l'avons vu à 20 ans, en 1655, qualifié commis de M. le Tellier, secrétaire d'Etat. La mention n'était pas rigoureusement exacte. A cette date Michel le Tellier, le futur Louvois, n'avait, qu'en survivance et depuis un an seulement, la charge de secrétaire d'Etat à la Guerre, dont il ne sera en possession qu'en 1666. Le commis va s'élever avec le ministre et lui survivre.

A la fin du siècle, il est devenu Gilles Charpentier, écuyer, seigneur de Passy-les-Moyenneville, Léans et autres lieux, trésorier de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis, premier commis de Monseigneur le marquis de Barbezieux. Sous ce titre modeste on devine l'importance du premier commis, quand le ministre de la Guerre est un

1. Jean, 3 mars 1655.

Simon, 19 février 1658.

Louis, 20 août 1664.

Marie-Florimonde, 22 juin 1660.

Anne, 24 décembre 1661.

homme fort intelligent mais aussi léger que le fils du grand Louvois.

Malgré sa haute situation et ses importantes fonctions, que Gilles Charpentier habite Paris, rue de Jouy, ou qu'il suive la Cour, au château de Fontainebleau par exemple, il n'oublie pas sa famille.

Pour réaliser les généreux projets qu'il forme en sa faveur, il commence par arrondir le domaine familial et il y joint les maisons voisines, tant du côté de Saint-Jacques que du côté de la rue du Paon.

On se souvient peut-être que les héritiers de Guillaume Bontemps, en vendant la grande maison achetée par leur père, s'étaient réservé la petite contiguë venant de Charles Bontemps. Ils ne la gardèrent pas longtemps, et elle tomba aux mains d'une famille d'artisans : Antoine Lefebvre, maçon à Compiègne ; Emmanuel, son fils, maçon à Gillocourt ; Antoine d'Esté, cousin germain de ce dernier, maître potier en terre à Compiègne. Ses propriétaires successifs l'avaient grevée de tant de charges, que quand elle fut vendue, le 15 septembre 1695, à Gilles Charpentier, moyennant quatre cents livres, cette somme suffisait à peine à désintéresser les créanciers.

Pour se mettre à couvert, il dut avoir recours à un procédé compliqué, d'un usage courant à cette époque, mais si oublié aujourd'hui, qu'il est intéressant de le faire connaître. La vente faite par Antoine d'Esté devant Laurent Thibault et Jean de Blois, notaires à Compiègne, n'étant qu'une aliénation volontaire, laissait subsister les hypothèques, et à défaut de la purge qui n'était pas encore instituée, on ne connaissait pas d'autre moyen de les éteindre que la vente par décret dont nous avons vu se dérouler, au début de ce récit, la marche lente et coûteuse. Aucun des créanciers n'ayant intérêt à engager une procédure dont les frais diminueraient sa quote-part de l'actif, Gilles Charpentier, alors en résidence au château de Fontainebleau, dut se procurer, moyennant un emprunt fictif, un créancier complaisant. On connaît ce personnage de comédie, long-

temps besogneux, qui s'écrie avec une joie inconnue : Enfin, je vais donc avoir un débiteur ! Ici, la situation est retournée. C'est Gilles Charpentier qui est heureux d'être poursuivi par un bon bourgeois de Paris que son nom semble prédestiner à ces bons offices, Daniel Finot. Sur son ordre, le sergent royal De Crouy fait commandement à Gilles Charpentier, qui pour la circonstance a élu domicile chez sa belle-sœur Marie Charmolue. Bien entendu, il n'a garde de payer et le sergent renouvelle ses exploits, pour lesquels il voudra bien se restreindre à la somme de six livres. Finalement la maison sera mise en vente par décret et adjugée à Gilles Charpentier pour 400 livres. L'intérêt des créanciers est sauvegardé par la possibilité d'une surenchère et l'acquéreur, en versant le prix de la vente, voit sa propriété libre et certaine. Le seul inconvénient auquel les gens de lois restèrent longtemps insensibles, ce sont les frais énormes causés par une telle procédure, simplifiée enfin par l'Edit de Maupeou, en 1771¹.

L'acte de vente et la procédure qui suivit nous fournissent également quelques renseignements topographiques intéressants. L'immeuble vendu est appelé *l'hostel de la Chaisne*. Situé près du chœur de Saint-Jacques et du cimetière de cette église, tenant d'un côté et par derrière à la maison de la veuve de Simon Charpentier, il forme l'angle de la rue Saint-Jacques et de la ruelle *de la Chaisne*, appelée ainsi sans doute parce qu'elle était fermée par une chaîne pour mettre le cimetière à l'abri de la profanation des animaux. Ainsi se trouve identifiée une rue que M. Aubrelie regrettait de ranger parmi les incertaines². C'est actuellement la petite rue Saint-Jacques sur le flanc méridional de l'église.

Du côté opposé, Gilles Charpentier achetait, deux ans plus tard, le 2 décembre 1697, toujours par l'entremise de

1. Voir à ce sujet MARCEL PLANOL. *Traité élémentaire de droit civil*, t. II, p. 995.

2. *Op. cit.* 69.

sa belle-sœur Marie Charmolue, une petite maison rue des Charrons (actuellement rue d'Alger).

Si l'on se rappelle que parmi les voisins de ce côté figuraient, en 1662, les héritiers de Laurent Bullet, cette petite maison est facile à suivre et à situer. En 1674, la fille de Laurent Bullet, Louise et son mari, Claude Dufeu, marchand à Compiègne, vendaient au charpentier Laurent Danvin « un jardin rue des Charrons, clos de murs mitoyens, avec un bâtiment en hapenty sur la rue, tenant d'un côté à la veuve de Simon Charpentier, Marie Charmolue, d'autre côté et par derrière à Louis Bontemps, sieur des Essarts, capitaine d'infanterie¹ ». La vente avait lieu moyennant une rente de 48 livres rachetable par un capital de 360 livres. On voit combien l'intérêt de l'argent avait baissé avec la prospérité due à l'administration de Colbert. Outre les frais, l'acquéreur devait encore dix livres de pot-de-vin et une demi-pistole d'or pour acheter une coiffe à la femme du vendeur. Mais comme il inspirait peu de confiance, pour assurer le paiement de la rente, il devait, dans un délai de six mois et à ses frais, construire au fond du jardin une maison propre à loger un locataire, composée d'un bas et d'un haut et couverte en tuiles. La saisine accordée par Saint-Corneille nous apprend que dès le 1^{er} octobre suivant cette condition était remplie.

Le charpentier Danvin ne fit-il pas mieux ses affaires que le potier d'Esté, ou fut-il séduit par la perspective de réaliser une forte plus-value ? Gilles Charpentier, tout en se chargeant de la rente due aux héritiers Dufeu, lui versa 490 livres. Il se trouva alors avoir pour voisin, au lieu du s^r des Essarts, Camille Esmangart², procureur du roi à Compiègne, dont la propriété le touchait sur le côté et par derrière, c'est-à-

1. Louis Bontemps, écuyer, sieur des Essarts, gendarme du roi, époux de Anne-Marie Charpentier.

2. Camille Esmangart, 4^e fils de Jean Esmangart, garde des sceaux royaux, et de Charlotte Crin. Il fut baptisé à Saint-Antoine le 10 septembre 1637 et eut pour parrain Camille de Neufville de Villeroy, archevêque de Lyon, et pour marraine la duchesse de Chaulnes, Française

dire faisait hache sur lui. Pour rectifier cette limite, Gilles Charpentier, venu de sa personne à Compiègne le 15 septembre 1698 n'hésita pas à proposer à son voisin un peu plus de terrain et un mur mitoyen construit à ses frais. Esmangart ne pouvait manquer d'accepter un arrangement qui augmentait sa propriété sur la rue.

Deux jours auparavant, 13 septembre 1698, Gilles Charpentier avait racheté à sa belle-sœur et à ses quatre enfants Jean, Simon, Anne et Louis (Florimonde était sans doute morte), la maison de son frère Simon, moyennant 5,000 livres dont la moitié revenait à la mère et le reste partagé également donnait 625 livres à chacun des enfants. Le prix était peu élevé, mais cette vente n'avait d'autre but que de faciliter l'exécution des libéralités de Gilles Charpentier.

En effet dans l'acte du 19 septembre 1698 il dit : « La bonne amitié qu'il a portée à son frère Simon et qu'il porte à sa veuve Marie Charmolue, le désir qu'il éprouve de conserver à sa famille la maison paternelle, le décident à donner à l'aîné de ses neveux Jean Charpentier la grande maison de son frère et les deux petites qu'il a achetées précédemment ». N'ayant sans doute pas d'enfant, il ne se réserve que l'usufruit pour lui, sa femme et sa belle-sœur Marie Charmolue. Il entre ensuite dans les plus minutieux détails pour assurer la propriété de cette maison à l'aîné de la famille au moins jusqu'à la quatrième génération. Après Jean, elle ira à l'aîné de ses fils et petits-fils, à leur défaut à son fils cadet et à sa descendance, ou à tout autre fils à naître de Jean. Si ce neveu ne laisse pas d'héritier mâle, il appelle à la succession la branche cadette issue de Simon s^r de Frissel, auquel il assure, en tous cas, sa vie durant, la jouissance du corps de logis sur le jardin et dans l'écurie le

de Neuville, nièce du précédent. Marié à Saint-Jacques le 15 avril 1592 avec Antoinette du Hamel, il est qualifié seigneur de Varanval, le 14 mai 1720, au mariage de sa fille Élisabeth avec Théophile Levesque, écuyer, seig^r de Maricourt, d'où sortiront les Lévesque de Varanval.

logement de deux chevaux. Il n'entrevoit pas l'éventualité d'une descendance du troisième fils Louis, et il exclut formellement les filles, même sa nièce Anne Charpentier, veuve de Jean-Louis Eyraud, commissaire des guerres comme son beau-père et son beau-frère.

Quel fut le résultat de ces dispositions minutieuses ? Marié à Jeanne de l'Espine, Jean Charpentier, alors capitaine au régiment de Picardie, avait eu un fils aîné Charles, baptisé le lendemain 13 octobre 1692 à Saint-Jacques. Le père était absent et l'enfant eut pour marraine sa grand'mère paternelle Marie Charmolue. Un an après, jour pour jour, le 12 octobre 1693, on baptisait également à Saint-Jacques un second fils Gilles ; cette fois le père toujours absent est qualifié commissaire ordinaire des guerres et un renvoi lui donne la qualité d'écuyer. Un troisième fils Simon-Alexandre sera baptisé le 6 juillet 1705, mais sans doute il mourut jeune, car on ne trouve pas sa trace ; et lors de l'inhumation de Jean Charpentier, le 3 juillet 1717, dans le caveau de la chapelle Sainte-Barbe, il n'est question que de ses deux fils Charles et Gilles. Seuls ils figurent à l'enterrement de leur grand'mère Marie Charmolue le 7 juin 1729 dans cette chapelle Sainte-Barbe, sépulture de la famille Charpentier. Passé cette date, il n'est plus question d'eux ni d'aucun autre membre de leur famille. S'est-elle éteinte ou transplantée ailleurs ?

L'oubli se fait si profond autour de cette race jadis si féconde, que Chandellier traçant le plan de Compiègne en 1734 n'inscrit pas leur nom sur leur maison devenue l'hôtel Gramont. A-t-il réellement changé de maître ? Il était naturel que les ducs de Gramont, suivant la cour dans ses déplacements, eussent un logis à Compiègne dans le voisinage du château. L'importance de cet immeuble, ses écuries pour de nombreux chevaux, sa remise pour carrosses étaient bien faits pour décider leur choix. Mais ces grands seigneurs, qui touchaient rien que de leur charge de colonel des gardes françaises 100.000 écus de rente¹,

1. *Journal et mémoires du marquis d'Argenson*, t. IV, p. 77.

n'étaient là qu'en location. L'hôtel était resté la propriété de la famille Charpentier.

Quand il fut vendu en 1786, l'acte de vente relate l'origine de la propriété depuis Gilles Charpentier. Nous apprenons ainsi que son petit neveu Charles, mousquetaire du roi, n'ayant pas d'enfant, le laissa à son frère Gilles, seigneur de Marival, avocat en parlement, d'où il échut, suivant partage du 13 mars 1784, à sa nièce à la mode de Bretagne Charlotte Vincent, mariée à Jacques-François Pallas, écuyer, huissier ordinaire de la chambre du roi en résidence à Versailles. C'est lui qui vendit, le 15 juillet 1786, le vaste immeuble réuni par Gilles Charpentier pour en faire la maison de famille. Elle ne l'avait pas gardé un siècle, presque sans l'habiter, et Chandellier lui-même l'avait oubliée.

Les voisins avaient également changé. Si le cimetière Saint-Jacques sépare toujours la maison de l'église, de l'autre côté la Petite chancellerie s'est installée en face de la Grande (actuellement le Tribunal). Par derrière, le seul voisin, cité dans l'acte de 1786, Coustant d'Yanville est parent du nouveau propriétaire Antoine-François Coustant, ancien maître des eaux et forêts à Compiègne. Agé de près de 80 ans et habitant l'hôtel depuis longtemps, il a voulu y mourir tranquille et le paye 10,000 livres plus 500 de pot-de-vin transportées sur le champ à Paris par le carrosse de Compiègne. Huit jours après, 22 juillet, l'abbaye de Saint-Corneille ayant touché les droits seigneuriaux comme seigneur de la Closture de Charlemagne accorde la saisine, sous la condition de payer chaque année à la Saint-Remy 5 sous 5 deniers de cens et quarante sous à la fabrique de Saint-Jacques, à perpétuité... trois ans avant la prise de la Bastille !

La famille de l'acquéreur était depuis longtemps établie dans le pays et elle nous fournira un nouvel exemple de cette ascension des personnes au milieu d'une société fortement hiérarchisée, nullement fermée, où on ne brûle pas les étapes mais où toutes les ambitions sont permises.

Dès le milieu du xvi^e siècle Antoine Coustant est notaire

à Noyon, et Raoul, le grand-père de l'acquéreur, occupe la même charge à Compiègne de 1663 à 1688. Né le 22 juin 1639 il était le fils aîné de Raoul Coustant, avocat, et de Louise Loisel, qui ne fournirent pas moins de quatorze baptisés, sur les registres de Saint-Jacques de 1637 à 1659, mais qui semblent avoir été moins favorisés sous le rapport de la fortune. A la mort de l'avocat Raoul Coustant, inhumé au cimetière de Saint-Jacques le 24 août 1680 en présence de son fils le notaire et de Louis Charpentier seigneur de Bournonville, lieutenant du bailliage, la succession se trouva si mauvaise que son fils, le notaire Raoul, dut y renoncer. Il n'en eut pas moins de longues difficultés avec ses sœurs, qui finirent par la transaction du 21 août 1682. Nous n'en retiendrons que la situation précaire des trois pauvres filles, non mariées bien que majeures, et vivant à Paris, Françoise chez la comtesse de Guiscard ¹, Louise chez la marquise de Louvois ², Christine chez un maître de la chambre des comptes, M. de Fontenay, dans une position qui n'est pas indiquée mais qui frisait sans doute de bien près la domesticité. Une seule, Louise en sortit pour épouser un bourgeois de Compiègne, Joseph-Antoine Brugniart, car en 1688 ils vendaient à leur sœur et belle-sœur Christine le tiers d'une rente indivise entre les trois sœurs. Louise, mariée sur le tard, ne semble pas avoir eu d'enfant et fut enterrée au cimetière Saint-Jacques en présence de son mari, le 17 décembre 1706.

Sorti des embarras de succession, Raoul Coustant semble avoir tiré meilleur profit de sa charge de notaire que son père de la profession d'avocat. De sa femme Charlotte Brunel il avait eu nombreuse lignée plutôt que postérité, car presque tous leurs enfants moururent en bas âge. Cependant, Charles-Marie, le seul qui nous intéresse, saura continuer l'ascension de la famille.

1. Angélique de Langlée, mariée le 24 février 1677 à Louis de Guiscard, fils de Georges de Guiscard, sous-gouverneur de Louis XIV. Guiscard ne fut érigé en marquisat qu'en 1703.

2. Anne de Souvré, m^l^o de Courtenvaux, mariée le 19 mars 1662 à François Michel le Tellier, m^l^s de Louvois, morte en 1715.

Né le 25 janvier 1676, marié à Barbe-Marie De More, il eut également de nombreux enfants et aux baptêmes qui commencent sur les registres de Saint-Antoine et se continuent sur ceux de Saint-Jacques nous le verrons grandir d'importance¹. Simple avocat en 1702, alors que son père est passé de notaire conseiller du roi, premier degré vers la noblesse, Charles-Marie est successivement qualifié lieutenant criminel, attourné de la ville, premier administrateur de l'hôpital, procureur général du roi au bailliage et enfin sur d'autres actes, conseiller du roi, seigneur de Belle-Assise. Le second de ses fils appelé Louis a reçu son nom de Louis de Crévant, duc de Humières, gouverneur de Compiègne, qui l'a tenu sur les fonts avec Madame Esmangart de Beauval. Le premier Louis mourra jeune, docteur de la Faculté de Montpellier, le 12 janvier 1746, mais le second signera Louis Coustant de Jouy et son frère César-Robert Coustant Dianville. Leur sœur Madeleine épousera un officier de la vénerie du roi, Claude-Nicolas Mottel, seigneur de la Motte, un des huit barons fieffés de Saint-Corneille. François, entré en religion, sera le bénédictin Dom François Coustant auquel son petit-neveu, le comte Coustant d'Yanville, a consacré une notice dans notre Bulletin². Quant à Antoine-François, devenu l'aîné par la mort

1. Raoul-Charles-Marie, 2 octobre 1702 (S.-A.)
Madeleine, 12 janvier 1703 (S.-A.)
Antoine-François, 12 septembre 1706 (S.-A.)
Denis-Marie, 6 février 1708 (S.-A.)
François, 9 avril 1709 (S.-J.)
Louis, 23 janvier 1712 (S.-J.)
Marie-Antoinette, 29 juin 1713 (S.-J.)
Louis, 30 octobre 1717 (S.-J.)
César-Robert, 28 septembre 1720 (S.-J.)
Marie-Barbe-Elisabeth, 12 juin 1722 (S.-J.).

2 Société historique de Compiègne, t. II, p. 376. L'auteur le fait naître le 10 août 1701. A cette date on ne trouve aucune naissance d'un Coustant, ni sur les registres de Saint-Antoine ni sur ceux de Saint-Jacques, et il faut reculer jusqu'au 9 avril 1709 la naissance du futur bénédictin.

de Raoul le 24 septembre 1724, son père lui achète en 1736 une charge de maître particulier des Eaux et Forêts de Compiègne payée 50,000 livres¹.

Il l'occupe encore lors de son mariage avec Geneviève-Charlotte Segoin (contrat du 19 février 1743). C'est une parisienne de la paroisse Saint-Paul, fille d'un employé des fermes qui, malgré le mauvais renom de cette administration la plus justement décriée de l'ancien régime, n'a pas laissé en mourant une fortune considérable. Car tout compte fait, le sixième de l'avoir paternel qui revient à sa fille n'atteint pas 1,500 livres de rente et on ne saurait donc accuser le maître des Eaux et Forêts d'âge déjà mûr (il avait 36 ans) d'avoir voulu faire un mariage d'argent. Il en connaissait pourtant le prix, car il apportait au contrat six mille livres d'économies personnelles.

Au début de leur mariage, les nouveaux époux habitaient sur la paroisse Saint-Antoine, car c'est dans cette église que fut baptisée, le 27 octobre 1747, leur fille Charlotte-Geneviève-Elisabeth, qui eut pour parrain son grand-père Charles-Marie Coustant, seigneur de Belle-Assise. Un second enfant, Antoine-Louis, né trois ans après et baptisé à Saint-Antoine, mourut au berceau, et Charlotte restée fille unique épousa à Saint-Jacques, le 1^{er} mars 1764, Marie-Jean-François-Hyacinthe Esmangart de Beauval, seigneur du Fresnel et autres lieux, ingénieur ordinaire du roi, en survivance major de la ville et lieutenant de la capitainerie des chasses, charges occupées alors par son père. La bénédiction nuptiale fut donnée aux jeunes époux par l'oncle de la mariée, le bénédictin Dom François Coustant. Parmi les témoins on remarquait du côté de l'épouse Louis-Auguste le Pelletier, lieutenant général de l'artillerie, d'une illustre famille d'artilleurs².

Dix mois après naissait une fille qui, baptisée le jour même, reçut les noms de Louise-Félicité à cause de sa

1. Devant Duval et Déruelle, notaires au Châtelet de Paris.

2. Voir *Mémoires de Louis-Auguste le Pelletier*. Hachette 1896.

marraine Félicité-Louise le Tellier de Montmirail, duchesse de Villequier, dame d'honneur de Mesdames de France, femme de Louis d'Aumont, duc de Villequier et d'Aumont, premier gentilhomme de la Chambre, chevalier des ordres du roi, lieutenant-général de ses armées, gouverneur de Boulogne et du Boulonnois, des ville et château de Compiègne, capitaine de la capitainerie royale de Compiègne. Ces grands personnages, étant alors absents, furent représentés par les grands-parents paternels de l'enfant Esmangart de Beauval et Jeanne Maresse, sa femme¹. Les charges de monsieur de Beauval, qui en faisaient le second du duc d'Aumont, tant comme major de la ville que comme lieutenant des chasses, expliquent la distinction dont il était l'objet.

A peine âgée de 17 ans, Louise-Félicité de Beauval épousait le 27 novembre 1782, à Saint-Jacques, Jean-Antoine-Louis-Bernard de Frézals, écuyer, lieutenant au régiment de Bourgogne cavalerie, fils mineur de Jean-Louis-Bernard de Frézals de Bourfaud, écuyer, ancien aide-major et enseigne des gardes du corps, brigadier des armées du roi et de feu Madeleine de Hague de Conflans, de la paroisse Saint-Martin de Chauny. Le futur qualifié de mineur avait alors 21 ans.

Antoine-François Coustant ne pouvait espérer jouir longtemps de son acquisition, cependant il fut encore parrain du second de ses petit-fils Antoine-Marie de Frézals, le 17 juillet 1785², et mourut le 23 août 1788.

Après la Révolution l'hôtel revint, suivant partage du 11 Germinal an X (2 avril 1802), à sa petite-fille veuve de Bernard de Frézals, ancienne berceuse de la reine Marie-Antoinette.

Elle l'habita jusqu'à sa mort, 3 mars 1854, et elle a laissé

1. Saint-Jacques, 2 mars 1765.

2. L'aîné Antoine-Jean était né le 7 juin 1784. Le père est alors sous-lieutenant à Bourgogne cavalerie, tandis que l'année suivante, au baptême de son second fils, il est qualifié capitaine à Royal-Normandie cavalerie, mais il ne figure plus dans l'état militaire de l'époque.

dans les souvenirs recueillis par nos aînés l'impression d'une fidèle survivante de l'ancien régime, gardant le goût des modes de sa jeunesse, parlant son langage précieux et imputant volontiers tous ses ennuis, même les misères de l'âge, à la faute du temps présent, « à tous ces temps-là ».

De son vivant, dès 1825, elle avait, par un partage anticipé, attribué la propriété de la maison à l'aîné de ses fils, Antoine-Jean de Frézals. Esprit rompu aux affaires, il s'occupa activement d'arrondir la propriété avant même d'en être le maître. Dès 1824 il avait acheté, moyennant 6.000 francs, à Hippolyte Lambin et à sa sœur Victoire, femme de François Joly, la petite maison contiguë sur la rue Saint-Jacques qu'on appelait encore la Petite chancellerie, par opposition à la Grande située vis-à-vis et devenue le Tribunal actuel. Les vendeurs la tenaient de leur grand-père, Philippe Poulletier, qui l'avait achetée au district de Compiègne, le 28 germinal an VI (17 avril 1798). Cependant, la quittance définitive n'avait été régularisée qu'en 1814 par l'administrateur des domaines à Beauvais, M. Langlumé. Singulier nom de comédie pour le fonctionnaire d'une administration aussi rigoriste !

Continuant de s'étendre, Jean de Frézals achète en 1842, à Pierre Villemont, maître du pont de Compiègne, la maison en bordure sur la rue d'Alger. Pour réunir tout le pâté compris entre cette rue et l'église Saint-Jacques, il ne lui manque plus qu'une petite maison au coin des rues de Saint-Jacques et d'Alger, mais c'est alors que ce vaste immeuble se morcelle de nouveau.

L'ancienne maison Villemont est louée à M. de Marsy, procureur impérial à Compiègne, et là nous n'avons que faire des indications des actes notariés.

Qu'ils sont présents à notre mémoire ces deux salons faisant suite au cabinet de travail et comme lui encombré de livres et de papiers, au point qu'après avoir recouverts tous les meubles ils débordaient dans l'antichambre, gravissaient les marches de l'escalier et envahissaient les chambres du premier étage. C'est là que vivait notre ami Arthur de Marsy, seul

capable de se retrouver dans cet encombrement effrayant, toujours prêt à interrompre son travail pour accueillir les visiteurs et leur procurer immédiatement livres et documents. Que de peines il s'est données pour aider à l'éclosion d'œuvres qui n'étaient pas même conçues et devaient rester mort-nées ! Incapable de quitter la maison où son père avait vécu et où les livres qu'il lui avait laissés s'étaient tellement accrus, Arthur de Marsy dut acheter aux héritiers de Frézals d'abord la maison sur la rue d'Alger, puis l'ancienne Petite chancellerie bientôt envahie à son tour par les livres. Quelques années auparavant, en 1857, Emond de Frézals et sa sœur avaient vendu à l'État, représenté par le maréchal Vaillant, ministre de la Guerre, l'ancienne maison Charpentier pour y établir le mess des officiers.

Par une singulière coïncidence, l'hôtel que le premier commis de la guerre voulait immobiliser à jamais dans sa famille, retournait, à défaut d'héritiers du sang, à la grande famille militaire. La tradition n'est-elle pas également conservée dans la maison voisine transformée jadis, en bibliothèque par un savant solitaire, et aujourd'hui, en école enfantine par une âme généreuse ? Si la science modeste qu'on y enseigne se rattache de bien loin à celle de l'historien et de l'archéologue, elle n'a pas à rougir de ses modestes visées, car elle forme de bonnes chrétiennes et se présente à nous avec l'auréole de la charité.

BARON DE BONNAULT.
